





38ème RALLYE REGIONAL DE LA MATHEYSINE

20 et 21 MAI 2022

REGLEMENT PARTICULIER RALLYE

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 4 Avril 2022

Ouverture des engagements : Lundi 11 Avril 2022

Clôture des engagements : Lundi 9 Mai 2022 (cacher de la poste faisant foi)

Parution du carnet d'itinéraire : A télécharger sur le site www.rallyedelamatheysine.fr ou

www.asadauphinoise.com

Dates et heures des reconnaissances : Voir Article 6.2 Reconnaissance

Les autocollants de reconnaissance devront obligatoirement être retirés au Bar l'Entrepotes Rue Du Breuil 38350 La MURE les jours de reconnaissances.

Vérifications administratives et techniques le : **Vendredi 20 Mai** de 17h à 22h30 la Mairie de La Mure Heure de mise en place du parc de départ le : **Vendredi 20 Mai** à 16h sur la place du marché à Pierre Chatel 1ère réunion des Commissaires Sportifs le : **Vendredi 20 Mai** à 19h à la Salle des Fêtes de Pierre Chatel. Publication des équipages admis au départ le : **Vendredi 20 Mai** à 23h30 h à la Salle des Fêtes de Pierre Chatel.

Publication des heures et ordres de départ le : **Vendredi 20 Mai** à 23h30 h à la Salle des Fêtes de Pierre Chatel.

Départ de la 1er Voiture Etape 1 : **Samedi 21 Mai** à **7H30** sur la place du marché à Pierre Chatel Arrivée Finale du Rallye 1er Voiture : **Samedi 21 Mai** à **18H10** sur la place du marché à Pierre Chatel Vérification finale le : **Samedi 21 Mai** à l'arrivée du rallye, Garage Servizet à La Motte d'Aveillans.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : **Samedi 21 Mai 1/2** heure après l'arrivée du dernier concurrent Remise des prix le : **Samedi 21 MAI** au pied du podium à l'arrivée des équipages.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 38em Rallye de la Matheysine en qualité **d'organisateur administratif**.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes. Le **Lundi 31 JANVIER 2022**.sous **le numéro R 8** et par la FFSA sous le permis d'organiser **numéro 98** en date du **mardi 1**^{ier} **Février** 2022.

Comité d'Organisation:

Président : Jean Pierre ARTHAUD Ecurie Obiou : 06 77 12 21 54

Contact du Rallye : ASA Dauphinoise







Maison Départementale des Sports 7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS

Tel: 04 76 33 09 63

Site internet www.asadauphinoise.com
Mail: contact@asadauphinoise.com

Organisateur technique

L'Association ECURIE OBIOU organise le 38em Rallye de la Matheysine en qualité d'organisateur technique. Comité d'Organisation – ECURIE OBIOU

Président de l'Ecurie Obiou : Jean Pierre Arthaud

Secrétariat de l'Ecurie Obiou :

24 place Pérouzat 38350 La Mure

Téléphone: 06 77 12 21 54

En charge de la vérification des Prescriptions pour l'Ecurie Obiou : Eric NEF Licence n°148385

Site internet: www.rallyedelamatheysine.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs : Emmanuel VEYRET Licence n°01316 Membres du collège des Commissaires Sportifs : Isabelle FAGOT Licence n° 172694 Georges BEAL Licence n° 2910

Directeur de Course : Bruno MUSELLI Licence n° 02403

Directeurs de Course Adjoints : En attente

Chantal PICCHIONI Licence n° 181121 En attente.....

Commissaire Technique Responsable : Sylvie DALPAOS Licence n°233751 Commissaires Techniques Adjoints : Loys BORDERON Licence n° 183288

> Bernard CASSET Licence n° 5607 Gérald MILAMANT Licence n° 29575 Yannick BOSSEAU Licence n° 223616

Chargés des relations avec les concurrents : en attente

Juge de Fait : en attente

.....

Médecin Chef A. LEGSSAIR UPDS38

Chargés des relations avec la presse : en attente

Observateur Robert MORANGE..... Licence n°...1981.......

1.2P. ELIGIBILITE







Le **Rallye de la Matheysine** compte pour la Coupe de France des Rallyes 2022 Coef. 2, le Championnat de la **Ligue** Rhône-Alpes 2022 et le Challenge Patrice MONTAGNAT de l'ASA Dauphinoise.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise (http://asadauphinoise.com) à partir du 16 Mai pour :

Les vérifications administratives qui auront lieu

Vendredi 20 MAI 2022 de 17H00 à 22h15 à la Mairie de la Mure.

Les vérifications techniques qui auront lieu de :

Vendredi 20 MAI 2022 17H15 à 22h30 à la Mairie de la Mure

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard général des rallyes FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute concurrent qui désire participer au Rallye de la Matheysine doit remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne en se rendant sur le site internet de l'ASA Dauphinoise www.asadauphinoise.com .

La demande d'engagement est également disponible en ligne à l'adresse www.ffsa-inscriptions.org

La feuille d'engagement doit être dûment complétée EN LIGNE puis imprimée et envoyée par la poste avec le règlement des droits d'engagements à l'ASA DAUPHINOISE

Maison des Sports

7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS

au plus tôt le lundi 11 Avril 2022 et au plus tard le Lundi 09 MAI 2022 (cachet de la poste faisant foi) Attention: Toutes feuilles d'engagements non saisie en ligne sur le site www.ffsa-inscriptions.org ou feuille d'engament reçu sans règlement des droits d'inscriptions ne sera pas prise en compte.

- **3.1.10P.** Le nombre des engagés (Moderne, VHC, VHRS, LTRS, LPRS compris) est fixé à 150 voitures maximum. En fonction du nombre de voitures inscrites, L'organisation se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrits dans l'une ou l'autre des catégories
- **3.1.11P**. Les droits d'engagement sont fixés :
 - avec la publicité facultative des organisateurs : 330 €
 - sans la publicité facultative des organisateurs : 660 €

Jumelage avec le Rallye du Laragnais 2022 :

Les équipages participants au Rallye de la Matheysine 2022 et au Rallye du Laragnais 2022 bénéficient d'une réduction globale sur les couts d'engagements pour les deux épreuves. Un chèque de 75 euros leur sera remis aux vérifications administratives du Rallye du Laragnais.







3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.
- 50 % dans tous les autres cas.

Les chèques seront mis en banque le 16 mai 2022

3.2P. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

3.3P. ORDRE DE DEPART

3.2.1P Pour la 1ère section du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les sections suivantes, à partir de l'ES2, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, hors pénalités routières avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires.

3.3.2P. Attribution des numéros :

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

Article 4 P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance sur le carreau de la mine de la commune de Susville.

Article 5 P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

5.2P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la Matheysine représente un parcours de 185,9 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.20 km







Les épreuves spéciales sont les suivants :

ES 1 - La Baume 4 km

ES 2/4 – « Sainte Luce » 2 Passages de 10,3 km ES 3/5 - Rouac « Les Corniches du Drac » 2 Passages 7.3 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.1.1. RALLYE DE DOUBLURE

- o un rallye véhicule historique de compétition réservé aux VHC;
- o un rallye véhicule historique de régularité sportif : VHRS
- o un rallye véhicule moderne de régularité Sportif: VMRS

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.5P. DUREE

Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à **3 maximum** par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées :

le DIMANCHE 15 MAI et le VENDREDI 20 MAI 2022 de 8h à 18h

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées** conformément au règlement standards FFSA.

6.2.6. EQUIPAGES

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation afin de le remplacer devra être faite auprès de l'organisateur du rallye.







IMPORTANT

Mesdames, Messieurs les concurrents

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'Ecurie Obiou a pu organiser cette année les :

38ème Rallye de La Matheysine

9ème Rallye de La Matheysine des Véhicules Historiques de Compétition

1er Rallye de La Matheysine des Véhicules Historiques de Régularité Sportive

1er Rallye de La Matheysine de Loisir Prestige Régularité Sportive

1er Rallye de La Matheysine de Loisir Tourisme Régularité Sportive

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors du parcours routier, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE et LES LIMITATIONS DE VITESSE**, afin de préserver, la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés, sur des routes fréquentées par des enfants et par des véhicules agricoles.

Article 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA

7.1P. Départ

Conforme au règlement standard FFSA Le rallye moderne partira 15 minutes après le rallye VHC

7.5 EPREUVES SPECIALES

7.5.1P. Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

7.5.17.3P. S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée.

L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours. Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye. L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge

Article 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.







Article 10P. PRIX

Primes cumulables: Scratch, classe

Coupes non cumulables:

CLASSEMENT SCRATCH

1 ^{er}	350€
2 ^{ème}	250€
3 ^{ème}	200€

FEMININE

1 ^{er}	320€
2 ^{ème} Si plus 3 partants	180€
3 ^{ème} Si plus 5 partants	120€

CLASSES

Classes	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème
- 3 partants	150€						
4 à 9 partants	320€	200€	130€	Lot			
10 à 15 partants	320€	200€	130€	Lot	Lot	Lot	
+ de 15 partants	320€	200€	130€	70€	Lot	Lot	Lot

- 1 Coupe aux 3 premiers du Scratch
- 1 Coupe à chaque équipage récompensé
- 1 Coupe aux 3 premiers équipages féminin terminant le rallye

Dans le cas où le nombre d'équipages prenant le départ serait inférieur à 80, les primes définies cidessus seront divisées par deux.

La remise des prix se déroulera au pied du podium, à l'arrivée des équipages. Les primes seront envoyées par courrier aux lauréats.

En fonction des mesures gouvernementales, en vigueur le jour du rallye, un pot sera offert après la remise des prix par l'Ecurie Obiou